



**HAL**  
open science

## Master Droit privé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit privé. 2016, Université de Franche-Comté - UFC.  
hceres-02041856

**HAL Id: hceres-02041856**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041856v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

## Rapport d'évaluation

### Master Droit privé

- Université de Franche-Comté - UFC

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences juridiques, économiques et de gestion

Établissement déposant : Université de Franche-Comté - UFC

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Le master *Droit privé* de l'Université de Franche Comté (UFC) comprend une première année (M1) « tronc commun » et quatre spécialités en deuxième année (M2) à finalité professionnelle : *Droit privé général, Contentieux, Droit des affaires et du patrimoine, Droit de l'emploi et des relations sociales*. Cette dernière spécialité a été ouverte en 2012. Le M1 accueille en moyenne un peu plus et le M2 un peu moins de 80 étudiants.

Les enseignements des deux premiers semestres de master conservent un degré de généralité pour permettre aux étudiants de choisir l'une des spécialités de M2 de leur choix. En seconde année, c'est le semestre 3 qui concentre la partie académique, le semestre 4 étant consacré au stage d'une durée de trois à six mois.

L'objectif de cette formation est de former des juristes aux profils variés : juriste d'entreprise, spécialistes de contentieux et de recouvrement, juriste en droit social, avocats, magistrats etc.

Les enseignements se font sous forme de cours magistraux assortis de travaux dirigés et de séminaires afin d'acquérir les compétences tant théoriques que pratiques requises pour une insertion professionnelle immédiate ou pour prétendre à différents concours et examens (avocature, fonction publique etc.)

Tous les enseignements sont dispensés sur le site de l'unité de formation et de recherche (UFR) *Sciences juridiques, économiques, politiques et de gestion* (SJEFG) par une équipe composée d'une vingtaine d'enseignants-chercheurs de l'UFR, des enseignants-chercheurs extérieurs et des professionnels des différents domaines de spécialité.

Un enseignant-chercheur pilote le M1 et assure la coordination des différentes équipes de direction des M2. Chaque équipe de direction de M2 assure, par ailleurs, la cohérence des séminaires dispensés au sein du parcours concerné.

## Synthèse de l'évaluation

L'offre de formation est assez classique. Aucune spécialité ne peut être considérée comme une niche susceptible de reposer soit sur ancrage local soit sur les axes principaux du Centre de recherche juridique de l'Université de Franche-Comté (CRJFC) ou sur les thèmes transversaux mis en avant par l'Université. L'offre de formation permet de satisfaire les étudiants locaux soucieux de s'insérer professionnellement dans les métiers traditionnels du droit - ce qui est déjà considérable. Certaines spécialités sont attractives, particulièrement la spécialité *Droit des affaires et du patrimoine*. D'autres répondent au besoin des étudiants pour se préparer aux examens et aux concours des métiers du droit. On peut toutefois regretter que l'offre ne présente pas de singularités par rapport à d'autres universités proches et ne permet pas non plus de mettre en valeur les axes de recherche du laboratoire CRJFC sur lequel ce diplôme est adossé. Les liens avec la recherche sont trop distendus et se manifestent essentiellement dans la spécialité *Droit privé général*, dont la finalité professionnelle est affaiblie par l'absence d'intervenants professionnels autre que les enseignants-chercheurs eux-mêmes. Cette dernière spécialité est toutefois ouverte depuis 2014 au contrat de professionnalisation, ce qu'il faut encourager, et il conviendra de voir l'effectivité de cette pratique. L'orientation professionnelle est nettement marquée dans les apprentissages des autres spécialités en cohérence avec leurs objectifs déclarés.

Des options nombreuses en M1 permettent à l'étudiant de faire un parcours à la carte. Les quatre spécialités de M2 sont conçues de manière identique, à savoir un semestre de cours et un autre consacré exclusivement au stage, avec une durée assez courte du stage exigée : trois mois minimum. Un redéploiement de matières optionnelles du M1 en M2, des mutualisations de matières de M2 et une refonte de certaines spécialités semblent opportuns pour les prochaines accréditations et devraient aussi permettre d'éviter des cours effectués hors maquettes comme l'indique la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Aucune spécialité n'est tournée vers l'international en dépit d'une proximité de pays frontaliers. La mobilité internationale n'est par ailleurs pas précisée et reste une possibilité peu exploitée (pas de conventions avec des universités étrangères).

Les taux de réussite sont bons en M1 et encore meilleurs en M2. Les taux d'insertion professionnelle sont corrects mais les données du dossier sont quantitativement et qualitativement trop limitées pour apprécier ce point. L'insertion de la spécialité *Droit privé général* est un peu plus faible que celle des autres spécialités, ce qui s'explique par le fait que la formation prépare essentiellement aux examens et concours aux résultats nécessairement plus aléatoires.

Le dossier d'autoévaluation démontre un problème de pilotage de la formation : il aurait mérité d'être plus précis et de ne pas se contenter d'affirmations souvent d'ordre très général, les données sont incomplètes notamment sur les recrutements en M2, sur l'insertion professionnelle ou encore sur la mobilité internationale. Un effort sur le pilotage et la coordination des spécialités s'impose. Les spécialités, qui rencontrent leur public, présentent cependant sur le papier un grand nombre de qualités comme le démontrent les fiches RNCP et les suppléments au diplôme bien rédigés, de façon claire et précise.

Dans son ensemble, le master proposé est assez attractif et répond aux attentes des étudiants et du milieu socio-économique. Un effort de professionnalisation a été fait pour le M2 *Droit privé général* même si ce choix peut paraître surprenant sachant que c'est la spécialité qui est la plus généraliste. Le master souffre dans son ensemble d'un pilotage insuffisant. Une meilleure articulation entre le M1 et le M2 pourrait se faire par une réorganisation des nombreux cours optionnels. Un effort d'ouverture vers l'international devrait être réalisé. Les liens avec la recherche sont trop distendus et devraient être renforcés avec un parcours plus ancré sur les domaines de recherche du laboratoire ou de l'Université.

## Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Le M1 repose sur un ensemble d'enseignements à la carte qui doit en principe laisser toute liberté aux étudiants pour composer le parcours de son choix. Ce côté « touche à tout » peut <i>a priori</i> désorienter l'étudiant s'il n'est pas guidé dans ses choix par l'équipe pédagogique.</p> <p>Dans les spécialités du M2, c'est le semestre 3 qui concentre la partie académique, le semestre 4 étant consacré au stage. Cette organisation n'est pas dépourvue de pertinence, à condition toutefois qu'un suivi du stage soit assuré de façon continue et effective par l'équipe pédagogique, ce qui n'apparaît pas explicitement. Il serait envisageable d'insérer dans la maquette quelques cours au début du semestre 4 quitte, pour être à budget constant, à réduire d'une part les options très nombreuses offertes en M1 et, d'autre part à mutualiser certaines matières présentes en M2 (par exemple le cours de contentieux des affaires aurait pu être proposé dans la spécialité <i>Contentieux</i> et dans la spécialité <i>Droit privé général</i>)</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>Aucun élément du dossier ne permet de positionner le master par rapport aux offres de formation des universités voisines. Cependant l'offre de formation apparaît assez classique et ne cherche pas à se singulariser. On peut regretter qu'aucune spécialité ne puisse être considérée comme une niche qui pourrait se justifier soit par son ancrage dans l'économie locale, soit par les axes du laboratoire de recherche CRJFC ou les thèmes transversaux mis en avant par l'Université. La solution retenue est certes de nature à favoriser une certaine mobilité géographique des étudiants une fois le diplôme obtenu, elle peut aussi présenter le risque de créer des tensions en cas de concurrence avec l'offre de formation des universités environnantes (Bourgogne, Haute-Alsace). Le dossier ne permet pas d'analyser cet aspect. Le positionnement de cette offre de formation à l'Université de Franche-Comté (UFC) reste donc difficile à apprécier. Les résultats de l'insertion professionnelle, bien qu'assez lacunaires dans le dossier, devraient être davantage exploités pour tirer des enseignements sur la pertinence de l'offre de formation dans ce master <i>Droit privé</i>.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>L'équipe pédagogique est constituée principalement d'enseignants-chercheurs en poste à l'UFC (essentiellement issus de la section du Conseil national des universités - CNU 01 droit privé et sciences criminelles, ce qui n'étonnera pas). Elle est complétée par des professionnels en lien avec les professions juridiques vers lesquelles la formation est tournée. On compte également des enseignants du secondaire (Professeurs certifiés et agrégés - PRCE et PRAG) pour les enseignements de langue à des non-spécialistes. Cette composition est classique pour une formation de ce type.</p>

	<p>En M1, la présence d’enseignants-chercheurs domine largement, ce qui se justifie pleinement. La part des professionnels varie selon que la finalité professionnelle des quatre spécialités est plus ou moins marquée. Il faut relever deux anomalies. D’une part, la finalité de la spécialité <i>Droit privé général</i> n’est pas la recherche ; or tous les enseignements sont dispensés par des enseignants-chercheurs. D’autre part, dans certaines spécialités, des professionnels interviennent hors maquette ce qui tend à démontrer une insuffisance du volume horaire maquetté : ainsi, la fiche RNCP du parcours <i>Droit des affaires et du patrimoine</i> indique à ce sujet un grand nombre de séminaires hors maquette avec des volumes horaire conséquents (Droit de l’urbanisme, Droit de la gestion de patrimoine, Économie sociale et solidaire, Droit de l’architecture de l’urbain, Droit approfondi de l’assurance construction, Droit et réglementation des professionnels de l’immobilier).</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Les effectifs en M1 sont un peu supérieurs à 80 étudiants. Le taux de réussite se situe au-dessus de 70 %. Il monte au-dessus de 90 % en M2 où les effectifs toutes spécialités confondues sont de 75 étudiants en 2013-2014. La spécialité la plus attractive est la spécialité <i>Droit des affaires et du patrimoine</i> dont le nombre d’étudiants a augmenté sensiblement sur les trois dernières années pour passer de 19 à 30, nombre important qui démontre peut-être une sélection insuffisante. Cette augmentation semble se faire au détriment du M2 <i>Droit privé général</i>, dont les effectifs baissent pour passer de 20 à seulement 13 entre 2013 et 2015. Pour le M2 <i>Contentieux</i>, le nombre d’inscrits est en augmentation au cours des deux dernières années et atteint désormais 20. Enfin, pour le M2 <i>Droit de l’emploi et des relations sociales</i>, créé en 2012, le nombre d’inscrits est compris entre 15 et 19 au cours des trois dernières années et est en légère progression.</p> <p>Si le nombre d’inscrits tant en M1 que dans les spécialités du M2 montre que ce master rencontre son public, sans que l’on puisse cependant déterminer l’origine des étudiants, on est en revanche plus dubitatif concernant l’insertion professionnelle, faute d’éléments suffisants dans le dossier qui se contente d’affirmer que les taux d’insertion sont élevés sans analyser les éléments d’enquête. Il n’y a aucun exemple sur les cas de réussite aux examens ou concours professionnels ; de même, il n’y a pas d’inventaires même approximatifs des débouchés professionnels vers lesquels les étudiants ont pu se tourner. On reste donc en présence d’une formation académique dont on n’arrive pas à savoir si elle permet réellement l’accès à des emplois du niveau de celui qui est annoncé dans la fiche RNCP. S’agissant des rares éléments des études menées par les services centraux, le taux d’insertion semble un peu moins bon pour la spécialité <i>Droit privé général</i> mais cela s’explique probablement par la spécificité de cette formation qui oriente vers les « métiers du palais » et suppose des poursuites d’études en Institut d’études judiciaires (IEJ) et une réussite toujours aléatoire aux examens et concours (avocat, magistrature, fonction publique etc.). Le taux d’insertion pour la nouvelle spécialité <i>Droit de l’emploi et des relations sociales</i> semble prometteur pour l’avenir.</p>

<p>Place de la recherche</p>	<p>Si le master est adossé au laboratoire de recherche CRJFC, force est de constater une place insuffisante de la recherche. Cette situation s’explique peut-être par la finalité professionnelle du master. Toutefois on peut regretter l’absence de module d’initiation à la recherche ou une politique des mémoires de recherche qui semble varier d’un parcours à l’autre (le dossier ne dit rien à ce sujet). Au regard des études menées, seul la spécialité <i>Droit privé général</i> (qui n’a pas de finalité recherche mais une finalité déclarée professionnelle) crée des vocations en matière de doctorat mais aucune analyse n’est faite dans le dossier à ce sujet. Cette insuffisance est regrettable pour un cycle master avec quatre spécialités différenciées. Le dossier se contente d’affirmer que les étudiants sont invités à effectuer par eux-mêmes des recherches, soit pour préparer leurs travaux dirigés, soit dans le cadre du mémoire optionnel qu’ils peuvent réaliser au semestre 4. Aucune autre information n’est donnée, sachant de surcroît que les maquettes de certaines spécialités ne prévoient pas cette possibilité de mémoire.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>Le master <i>Droit privé</i> est clairement présenté comme une formation professionnalisante. La fiche RNCP en atteste. Cette professionnalisation prend des formes diverses : participation de professionnels aux</p>

	<p>enseignements et au conseil de perfectionnement, atelier projet professionnel, stage professionnel, mises en situation, etc.</p> <p>La présence de professionnels dans les différentes spécialités du M2 offre des occasions pour les étudiants de rencontrer des praticiens. Il est également signalé l'organisation de manifestations destinées à mettre les étudiants en contact avec des professionnels. Des « partenariats » avec différentes institutions judiciaires et le secteur marchand ou associatif sont mentionnés, mais sans toutefois que l'on sache ce qu'ils recouvrent exactement (partenariats « formels » ou « contractuels » ?).</p> <p>Pour l'accès par concours ou examens à certaines professions, on ne sait pas s'il existe des préparations spécifiques, par exemple dans le cadre d'un Institut d'études judiciaires. Le degré de professionnalisation mériterait d'être mieux explicité ici.</p> <p>Le dossier fait état par ailleurs d'une ouverture de la formation aux contrats de professionnalisation depuis la rentrée 2014. Il n'y a pas d'information concernant les modalités d'organisation d'un parcours en contrat de professionnalisation. Il faut rechercher dans les fiches RNCP pour comprendre que cette ouverture concerne la spécialité <i>Droit privé général</i> qui fonctionne sur le mode de l'alternance (une semaine en entreprise/une semaine à l'Université), afin de permettre aux titulaires d'un contrat de professionnalisation d'associer formation pratique et théorique. Il faut encourager cette démarche et éventuellement l'étendre aux autres spécialités.</p>
Place des projets et stages	<p>Des projets tuteurés sont prévus dans certaines maquettes de parcours, mais le dossier ne précise pas leur contenu et leur évaluation. Ils ne semblent pas donner lieu à des crédits européens (ECTS). La fiche RNCP de la spécialité <i>Contentieux</i> indique toutefois que le projet tuteuré consiste en l'élaboration en équipe d'une conférence portant sur un point d'actualité juridique.</p> <p>Un atelier projet professionnel semble optionnel en M1, sachant qu'il est déjà proposé en licence. Même si cet atelier peut permettre aux étudiants de choisir leur spécialité, il serait peut-être plus opportun de le proposer dans le début du semestre 3 du M2 pour faciliter la recherche du stage obligatoire du semestre 4.</p> <p>Enfin, les étudiants en formation initiale effectuent quant à eux un stage « ou une activité en entreprise » (cette curieuse alternative n'est pas éclairée) de trois à six mois.</p>
Place de l'international	<p>En dépit de la proximité de cette Université avec des pays limitrophes, la place de l'international est assez faible. Un stage à l'étranger est possible mais le dossier ne renseigne pas de la réalité de ces stages.</p> <p>Aucune convention favorisant la mobilité internationale ne semble être passée. Seuls des échanges Erasmus sont proposés en semestre 1 ou en semestre 2 sans en mentionner le flux tant de mobilité sortante qu'entrante.</p> <p>Un cours de culture et de droit comparé est néanmoins proposé dans la spécialité <i>Droit privé général</i>. L'enseignement de langue étrangère (anglais, allemand ou espagnol) est dispensé en M1 mais pas en M2.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Le dossier se contente d'affirmer que tous les étudiants titulaires de la licence sont susceptibles d'entrer dans le master <i>Droit privé</i> de l'UFC. On n'a pas d'autres précisions, notamment sur l'origine géographique, ce qui permettrait de mesurer notamment l'attractivité de la formation. Le porteur du dossier indique cependant un nombre croissant de candidatures extérieures, qui s'élève en 2014/2015 à près de 500. Le dossier n'indique toutefois pas la répartition des demandes par spécialité et les multi-candidatures fréquentes. Il n'y a pas non plus d'éléments au dossier permettant de savoir d'où viennent précisément les étudiants inscrits en M2. On s'aperçoit avec un calcul simple que pour une année universitaire donnée le nombre d'inscrits du M1 admis en M2 est légèrement inférieur au nombre des inscrits dans les quatre M2. Comment expliquer cet écart ? Par des redoublements en M2 ? Par des inscriptions en M2 d'étudiants en provenance d'autres universités ou d'autres filières ? En M2, l'admission s'effectue sur dossier mais l'autoévaluation n'indique ni le nombre de candidatures reçues, ni le nombre d'étudiants sélectionnés par spécialité qui finalement préfèrent aller dans une autre université ou une autre formation.</p> <p>Une personne, recrutée pour donner des conseils pédagogiques et</p>

	<p>sociaux, est aussi en charge de l'aide à la réussite selon le dossier. Mais son rôle semble plutôt se cantonner au cycle licence.</p> <p>Le dossier fait état de passerelles pour aider l'étudiant à construire son parcours pédagogique mais sans donner de précision concernant le dispositif ainsi mis en place.</p> <p>Une procédure de validation des acquis est mentionnée, mais sans bilan chiffré.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>De façon classique, les enseignements sont organisés sous forme de cours magistraux et de travaux dirigés. Les étudiants réalisent également des travaux personnels ou collectifs qu'ils sont invités à présenter ensuite oralement.</p> <p>L'alternance commence à se mettre en place sous la forme de contrats de professionnalisation en M2 <i>Droit privé général</i>.</p> <p>Les étudiants subissant des contraintes particulières peuvent bénéficier d'un « régime spécifique » (salariés, sportifs de haut niveau, personnes chargées de famille, personnes en situation de handicap, personnes inscrites en formation continue).</p> <p>L'usage du numérique semble accessoire et se limite à la plateforme <i>Moodle</i>. Les étudiants ont accès aux ressources documentaires juridiques numériques, notamment l'Université numérique juridique francophone (UNJF).</p>
Evaluation des étudiants	<p>A part l'unité d'enseignement (UE) de M2 sur le stage ou le mémoire qui vaut 30 ECTS, les autres UE valent chacune six ECTS</p> <p>L'évaluation repose sur du contrôle continu et des épreuves terminales à chaque session semestrielle. Chaque unité donne lieu à une évaluation soit orale, soit à l'écrit.</p> <p>Il est précisé que les mécanismes de compensation entre semestres et entre UE d'un même semestre ont tendance à minorer l'évaluation des acquis de l'étudiant tout au long de sa formation. Cet effet est d'autant plus important dans des spécialités de M2 où le semestre 4 est constitué uniquement d'une note de stage qui va compenser alors toutes les notes des matières du semestre 3.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Les pièces relatives au supplément au diplôme pour chaque spécialité sont claires et précises.</p> <p>La formation propose des compétences transversales en M1 avec l'apprentissage des langues notamment. Pour le M2, ces compétences varient selon les spécialités : cours de maîtrise de l'expression orale et de l'argumentation dans la spécialité <i>Contentieux</i> ; cours de sociologie, d'économie et de gestion dans le M2 <i>Droit de l'emploi et des relations sociales</i> ; cours de langues étrangères appliquées et quelques séminaires hors maquette pour le M2 <i>Droit des affaires et du patrimoine</i> ; cours de langues en M2 <i>Droit privé général</i>.</p>
Suivi des diplômés	<p>Les modalités de collectes des informations sur le devenir des étudiants ne sont pas précisées. L'insertion professionnelle et la poursuite d'études font l'objet d'enquête par les services centraux de l'Université mais les données ne sont pas suffisamment exhaustives, ne concernent qu'une promotion par spécialité (deux pour la spécialité <i>Droit privé général</i>), sont établies dans un délai de sortie du diplôme différent selon les spécialités, et ne sont pas complétées par des données collectées par les responsables de spécialités. Le dossier se contente de dire que l'insertion professionnelle est mesurée par l'UFR et l'Université sans détail de la mesure et sans analyse. Il est donc difficile de tirer des enseignements à partir des données plutôt lacunaires figurant dans le dossier. On ne connaît pas le taux d'insertion étalé dans le temps. On ne connaît pas non plus les débouchés professionnels qui s'offrent aux étudiants ni le niveau auquel ils sont finalement recrutés. Cette situation ne contribue pas à permettre de cerner la pertinence de l'offre de formation, ni de permettre de faire évoluer la formation au regard de la réalité des perspectives d'emploi.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Des conseils de perfectionnement existent mais rien ne précise leurs modes de fonctionnement. Ces conseils sont différents selon les spécialités et les années du master, ce qui ne permet pas une approche globale de la mention.</p>



	<p>Des questionnaires d'évaluation sont envoyés régulièrement aux étudiants dont les résultats sont transmis à l'équipe pédagogique. Toutefois, aucun élément ne permet de montrer l'incidence concrète de cette évaluation en termes de pilotage.</p> <p>Le processus d'autoévaluation n'est pas satisfaisant, le dossier présenté révèle un contenu trop superficiel, alors que les spécialités sont dans l'ensemble attractives et que les informations contenues dans les fiches RNCP et certaines annexes permettent d'en dresser un portrait de meilleure qualité.</p>
--	--

# Observations de l'établissement

# UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

Liste des formations du **champ des Sciences juridiques économiques et de gestion** ne faisant pas remonter d'observations sur le rapport rendu par l'HCERES :

L	Droit
LP	Achats
LP	Administration et encadrement du service à la personne
LP	Assistant marketing et communication des petites et moyennes entreprises
LP	Attaché au développement international des organisations
LP	Management du développement durable
LP	Métiers de la comptabilité et de la gestion
LP	Piloter les ressources humaines dans les petites et moyennes organisations
M	Droit privé
M	Droit public

Fait à Besançon, le 27 juin 2016.



Le Président

*Jacques Bahi*  
 Jacques BAHY